



Québec, le 28 avril 2005

Envoi par courriel et par courrier :

M. Hervé Chatagnier  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
675, boulevard René-Lévesque, 6<sup>e</sup> Étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet :           Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de  
Saint-Thomas par Dépôt-Rive-Nord inc.

---

Monsieur,

En référence au dossier précité, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

Lors de la première partie de l'audience publique, M. Charles Lamontagne du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a fait état d'un « débit possible de 250 000 mètres cubes par an qui serait soutiré de la nappe parce qu'on garde la fosse à sec » (DT2, p. 41). La commission aimerait savoir s'il s'agit d'un débit maximal d'infiltration d'eau souterraine à travers l'écran d'étanchéité périphérique qui serait soutiré par pompage pour maintenir le piège hydraulique à l'intérieur du LET projeté une fois que le mur sol-bentonite serait complété? Et pourquoi ce débit de 250 000 m<sup>3</sup>/an estimé par un expert du MDDEP est différent du débit d'infiltration à travers l'écran périphérique estimé à environ 100 000 m<sup>3</sup>/an par Dépôt Rive-Nord (figure 3.22 du rapport principal révisé de l'étude d'impact codifié PR3.1)?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Coordonnatrice du secrétariat de la  
commission